

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2017

..*..*..*..*

Le Conseil municipal s'est réuni le douze juin deux mil dix-sept à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 15

Absents excusés : NEANT

Compte rendu de la séance du 10/04/2017 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de séance : BERLEMONT Thierry

1. Divers comptes rendus

- Voirie :

Une visite a été effectuée pour inspecter les différents tronçons retenus pour les travaux de la Communauté de Communes. Une réunion aura lieu le 26 Juin pour déterminer les différents lieux où la communauté de communes interviendra.

- Bâtiments :

Accessibilité :

Les travaux intérieurs à la Mairie et à la Salle des Fêtes sont terminés et les réceptions ont été effectuées. Par contre l'extérieur (rampe d'accès) n'est pas encore terminé.

Le secrétariat de Mairie a pu réintégrer ses locaux.

Le ravalement des façades est prévu pour début août.

Ebénisterie Saint Pierre :

Les travaux du bâtiment abritant l'Ebénisterie St-Pierre en zone artisanale ont commencé. Ces travaux concernent la remise à neuf du toit et des travaux d'étanchéité en terrasse.

Eglise :

Le remplacement des tuiles cassées sur le clocher est confié à l'Entreprise PERNIN.

- Communication et culture :

Bulletin municipal 2017 : Le bulletin municipal est enfin imprimé. Des problèmes internes à la société à qui ce bulletin était confié, nous a contraint de le sortir avec deux mois de retard. La distribution se fera dans la foulée par les conseillers.

Assemblée générale des « Clochers Tors »

Cette assemblée générale a eu lieu le week-end de l'ascension. Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions. La logistique de cette manifestation ayant été confiée au Comité d'Action et de Développement, une subvention de 6 000 € a été accordée pour couvrir les dépenses de l'Assemblée Générale des Clochers Tors ainsi que celle de la Foire d'Automne.

- Ecole : Concernant la rentrée des classes 2017/2018, les documents concernant l'inscription des enfants dans les différents services sont distribués. Il serait souhaitable que ces documents soient rendus en temps et en heure afin que les services municipaux puissent préparer cette rentrée dans de bonnes conditions.

Horaires Ecole :

Concernant les N.A.P, il a été décidé de ne rien changer pour le moment et de reprendre en septembre sur le même rythme que cette année qui se termine.

Garderie:

Une hausse de tarif a été décidé pour la rentrée prochaine

Forfaits mensuels :

- 1 enfant : 30€,
- 2 enfants : 20€ pour le deuxième enfant
- 3 enfants : 15€ pour le troisième enfant

Forfaits journaliers occasionnels :

- 1 enfant : 4€
- 2 enfants : 3 € pour le deuxième enfant
- 3 enfants : 2 € pour le troisième enfant

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter de la rentrée prochaine.

- Divers travaux :

Les travaux d'élagage de la haie de thuyas du stade et de la route de la gare sont confiés à l'entreprise PETIT Sébastien pour un montant de 5640€.

- Changement de la main courante du stade de foot qui n'est plus aux normes. Ce changement sera effectué en collaboration avec la société qui réalise l'équipement et les footballeurs qui aideront à la pose.

2. DÉLIBÉRATIONS :

- Tirage au sort pour la constitution des jurys d'assise :
La Commune de MERVANS doit tirer au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale. Jérôme FRANCOIS et Stéphanie BURDY ont tiré au sort :
 - LACAN Cindy
 - VOIRET Sullivan
 - LEBRUN épouse DE LUCIA Caroline
- Rentrée scolaire 2017/2018 : Suite à la décision de maintenir les TAP le vendredi après-midi, le Conseil décide de créer des emplois pour l'encadrement des nouvelles activités périscolaires. (2 instituteurs)
- Rythmes scolaires : Horaires enseignement : lundi, mardi, jeudi de 8H45 à 11H45 et de 13H30 à 16H30, mercredi et vendredi matin de 8H45 à 11H45
- Tarifs garderie périscolaire :
 - forfaits mensuels :
 - 1 enfant :30€
 - 2 enfants : 20€ pour le deuxième enfant
 - 3 enfants : 15€ pour le troisième enfant
 - forfaits journaliers occasionnels :
 - 1 enfant : 4€
 - 2 enfants : 3 € pour le deuxième enfant
 - 3 enfants : 2 € pour le troisième enfant
- Régime indemnitaire :
Monsieur le Maire rappelle à son assemblée qu'en décembre 2016, délibération avait été prise afin d'instaurer le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au service technique à compter du 1^{er} Janvier 2017. Or, il s'avère qu'à ce jour certains décrets d'application n'ont toujours pas parus et de ce fait, la délibération doit être abrogée afin de revenir à l'ancien régime indemnitaire (circulaire du Préfet). Des rappels seront effectués sur les payes, dans les mois prochains.
- Subvention au Comité d'Action et de Développement de MERVANS. M. le Maire rappelle que l'Assemblée Générale des Clochers Tors a été organisée par la Commune de MERVANS en collaboration avec le Comité d'Action et de Développement. Il demande au

Conseil d'attribuer une subvention pour les frais occasionnés par cet évènement et d'y ajouter comme chaque année la subvention pour l'organisation de la Foire d'Automne.

- Main courante stade de foot
- Délégation signature urbanisme : le Conseil autorise les adjoints à signer les documents concernant les demandes de PC ou autre document d'urbanisme du maire.
- Décision modificative N°1 : suite à une mauvaise imputation lors de l'exercice 2016 : une somme de 2861€ a été perçue à tort au compte 1313 alors qu'elle aurait dû être perçue au compte 1323. Il convient donc d'inscrire cette somme au compte 1323 de l'exercice 2017 afin de procéder à la rectification.
- CCBR 71 : Composition du Conseil Communautaire. En raison d'élections complémentaires dans une commune de la CCBR71 et en application de la loi N°2015-264 du 9/03/2015, il est nécessaire de revoir la répartition des sièges du Conseil Communautaire. Le Conseil adopte la répartition des sièges dans le cadre d'un accord local à savoir 31 sièges.
- Décisions prises par le Maire par délégation :

Droit de préemption urbain :

DIA pour le 7 Lotissement les Bouleaux
propriétaire : Monsieur MANGIN Bernard
parcelles : section AH N° 293; contenance : 1002 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour le 17 le Petit Soutenant
propriétaire : Monsieur GRAND Yannick
parcelles : section A N° 259 et 1250; contenance : 1370 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour le 3 Bis Rue du Parc
propriétaire : Monsieur et Mme KOHLER Joseph
parcelles : section AB N° 44. 45. 72; contenance : 1892 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

Actualisation de loyers :

- MIONE Fulvio au 1^{er} Mai : Ancien loyer 414.57€
Nouveau loyer 413.99€
- GEOFFROY Joseph au 1^{er} Juin : Ancien loyer 277.72€
Nouveau loyer 278.20€
- Mutualité de Saône-et-Loire au 1^{er} Mai : Ancien loyer 437.81€
Nouveau loyer 437.00€
- SCP Infirmières au 1^{er} Mai: Ancien loyer 322.45€
Nouveau loyer 322.00€

3. QUESTIONS DIVERSES

Une subvention de 9716€ dans le cadre de la DETR a été accordée pour la pose du nouveau bungalow dans la cour d'école.

Un devis pour le remplacement de la chaudière du local des agents a été accepté. Un autre devis pour une remise en état de celle-ci proposait très peu de différence.

Courrier demande subvention Exploit Sportif Bressan. Le Conseil décide de ne pas donner suite.

Journée du Patrimoine. Pour 2017, le Conseil décide de ne pas organiser de visites du Clocher.

Présentation du bulletin municipal et remerciements aux annonceurs et associations : elle aura lieu le Vendredi 18 Juin 2017 à 19H00 à la Salle des Fêtes.

Composition du bureau de vote pour le 2^{ème} tour des élections législatives le 18 Juin 2017 :

Président : NALTET Jean-Luc

De 8H à 13H : BERLEMONT Thierry
TRIERWEILER Daniel
TILLIER Maryse
CLEMENT Annie
MONIN Carole

De 13H à 18H : PUGEAUT Françoise
PERRAUT Marylène
GASPAROUX Dominique
BOUCHARD Nicole
VEYLON Philippe
FRANCOIS Jérôme

La séance est levée à 22H10

Le secrétaire,

Thierry BERLEMONT

le Maire,

Jean-Luc NALTET

